



Formulaire de déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Le [Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale](#) permet à une députée ou un député d'accepter un don, un avantage ou une marque d'hospitalité qui n'est pas offert en échange d'une intervention ou d'une prise de position de sa part ou qui ne risque pas d'influencer son indépendance de jugement, de compromettre son intégrité ou celle de l'Assemblée nationale.

Si vous choisissez d'accepter un tel don, avantage ou marque d'hospitalité, vous devez faire une déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie à ce sujet dans les cas suivants :

- 1° Lorsque la valeur du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité est d'une valeur de plus de 200 \$;
- 2° Lorsque la valeur des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus d'une même source sur une période de 12 mois est de plus de 200 \$.

N. B. Il est à noter que si vous avez remis le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité à une tierce personne (par exemple une ou un membre de votre personnel), il est de votre responsabilité de déclarer ce don.

Identification de la ou du membre de l'Assemblée nationale

Identification de la ou du membre de l'Assemblée nationale	
Nom	
Circonscription	

Déclaration du ou des don(s), avantage(s) ou marque(s) d'hospitalité d'une valeur de plus de 200 \$

Déclaration du ou des don(s), avantage(s) ou marque(s) d'hospitalité d'une valeur de plus de 200 \$	
Date de réception du don (aaaa/mm/jj)	
Nom de la personne qui offre le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité	
Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Circonstances de la réception du don	
Autres renseignements pertinents à transmettre (ex. : fonction parlementaire ou ministérielle en lien avec la réception du don, date de l'évènement, le cas échéant)	

Date de réception du don (aaaa/mm/jj)	
Nom de la personne qui offre le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité	
Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Circonstances de la réception du don	
Autres renseignements pertinents à transmettre (ex. : fonction parlementaire ou ministérielle en lien avec la réception du don, date de l'évènement, le cas échéant)	

Date de réception du don (aaaa/mm/jj)	
Nom de la personne qui offre le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité	
Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Circonstances de la réception du don	
Autres renseignements pertinents à transmettre (ex. : fonction parlementaire ou ministérielle en lien avec la réception du don, date de l'évènement, le cas échéant)	

Je suis informé(e) de l'obligation de déclarer un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage d'une valeur de plus de 200 \$, en application du [Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale](#). J'atteste que les renseignements inscrits dans la présente déclaration identifient, au meilleur de ma connaissance, le don, la marque d'hospitalité ou autre avantage reçu.

Date de la déclaration (aaaa/mm/jj)	
--	--

Attention ! Pour soumettre votre formulaire, téléchargez le fichier PDF sur votre poste de travail, ouvrez-le dans Adobe Acrobat (plutôt que dans le navigateur web), puis cliquez sur le bouton « Envoyer ». Un courriel accompagné du formulaire en pièce jointe s'ouvrira automatiquement. Vous pouvez y ajouter tout document à l'appui de cette déclaration en pièce jointe.

En cas de problème, veuillez transmettre votre formulaire à info@ced-qc.ca.